

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

MAIRE SUPPLÉANT DE LA VILLE DE BROSSARD Nomination de Daniel Lucier

Brossard, 25 août 2023 – Lors de la séance du conseil municipal du 22 août dernier, le conseil municipal de Brossard a désigné monsieur Daniel Lucier, conseiller municipal du district 10 (secteurs L-M-N), pour agir à titre de maire suppléant. Cette nomination est entrée en vigueur le 23 août 2023, et ce, pour une durée indéterminée.

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire ou est dans l'impossibilité de remplir les devoirs liés à sa charge.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité est tenue d'avoir en tout temps une mairesse suppléante ou un maire suppléant.

Bas de vignette : Daniel Lucier, conseiller municipal, district 10 (secteurs L-M-N).

– 30 –

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél.: 450 923-6311

brossard.ca

 brossard